

28 MAR. 2013

→ DT

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION  
ENVIRONNEMENTALE ET STRATÉGIQUE

Saguenay, le 26 mars 2018

Monsieur Yves Rochon, directeur général  
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
Et de la Lutte contre les changements climatiques  
675, boulevard René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

Références : MTMDET : n° projet 154-02-0580  
MDDELCC : n° 3211-05-446

Monsieur,

À la suite de l'entrée en vigueur du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets* le 23 mars 2018, le projet d'amélioration de la route 170 du kilomètre 70 au kilomètre 73 dans la municipalité de L'Anse-Saint-Jean par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ne correspond plus aux critères d'assujettissement pour les projets routiers.

En effet, ce projet est situé à l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation et sa longueur est de 3 km, faisant en sorte de ne pas correspondre au nouveau critère de 5 km pour les projets hors périmètre d'urbanisation.

En conséquence, nous demandons que ledit projet soit retiré de la procédure en cours. Une réponse de votre part confirmant le retrait serait appréciée pour nos dossiers.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur général,

Donald Boily

DB/JMM/at

c. c. M<sup>me</sup>

M. David Boudreault, directeur, Direction de l'environnement

